

Madame La Présidente, Monsieur Le Président Tous les clubs

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU DISTRICT

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale élective du District du District de Football de la Haute-Vienne qui aura lieu le 1er juin 2024 à 10 h 00 à Isle – Espace BAYLES à ISLE.

L'émargement débutera à partir de 8 h 45 jusqu'à 09 h 50.

Vous voudrez bien vous présenter à votre arrivée à la table correspondante suivant l'ordre alphabétique de votre club.

A partir de 08 h 45 impérativement.

## Un seul représentant par club sera admis à l'Assemblée Générale (Le Président ou son représentant) .

La société OOPN vous remettra à l'entrée une enveloppe qui contiendra une clé afin d'accéder à l'émargement et au vote.

Vous pourrez utiliser votre smartphone ou une tablette mise à disposition par la société OOPN. (Nous vous invitons à vous assurer du chargement de votre téléphone).

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information. Ils sont également à votre disposition sur le site du District et sur la messagerie officielle du club :

- L'ordre du jour,
- Une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence\*),
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière et Extraordinaire dématérialisée du 3 novembre 2023.
- Le rapport moral saison 2023 / 2024.
- Le budget prévisionnel saison 2024 / 2025.
- Les propositions de modifications de textes.
- La liste des candidatures recevables,
- Le programme des candidats
- \* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :
- par un licencié de votre club,
- par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, au plus tard le 20 mai 2024.



district@foot87.fff.fr





Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale :

- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure de justifier de sa qualité de licencié.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Cette assemblée générale est obligatoire sous peine d'amende (pour les clubs de Ligue : 100 € - Pour les clubs de District : amende au niveau du montant de son engagement le plus important).

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments les meilleurs.

Le Président du District

Timothée JOHNSON





